

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 mai 2022

Date d'affichage 17 mai 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20 (+ 9 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220523-2022_05_23_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-TROIS MAI à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VIABILISATION D'UN TERRAIN- 88 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, BÂTIMENT MARCEL PAGNOL À LA CHARGE DE SARTHE HABITAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune souhaite proposer un projet d'aménagement et de construction pour développer une offre de logements en vue de développer et de pérenniser les équipements et d'offrir un parcours résidentiel complet aux habitants. Le projet concourt à réemployer (après démolition du bâti existant) un foncier situé en secteur résidentiel.

Considérant qu'il s'agirait d'implanter cinq maisons individuelles RDC et R+1 en continuité avec les maisons individuelles existantes au nord de la parcelle. Elles proposent de petits jardins résidentiels dans la continuité des jardins voisins. Également de permettre l'implantation d'un petit bâtiment collectif en R+2, en limite de la rue Surmont, de façon à consolider la rue. Un attique pourrait être créé avec un changement de matériau de façade pour le petit collectif afin de réduire l'impact du R+2 et de l'assimiler aux volumes des toits environnants.

Considérant qu'afin de poursuivre le projet, la commune souhaite confier à Sarthe Habitat l'autorisation d'effectuer les travaux de viabilisation.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A valider le projet d'aménagement et de construction de Sarthe Habitat, sur le site de l'ancienne école Marcel Pagnol, 88 avenue de la République,
- A confier à Sarthe Habitat l'autorisation d'y effectuer les travaux de viabilisation
- A signer tout document lié à cette action.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU